

L'INFOLETTRE DE LA RELANCE



L'édito du Préfet



Le déploiement du plan France Relance se poursuit dans les Vosges. Ces mesures d'urgence ont à la fois pour but de contrer les effets de l'épidémie de Covid-19 et de soutenir et prolonger l'effort immédiat de soutien à l'activité, à l'emploi et aux ménages.

Depuis le lancement du plan France Relance en septembre 2020, ce sont plus de 11 millions d'euros qui ont été investis dans les Vosges et en particulier dans les secteurs de l'emploi, de l'écologie et de la compétitivité.

A ce jour, 1,8 M€ ont été mobilisés au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Par ailleurs, 22 entreprises du département ont bénéficié dès 2020 d'un soutien leur permettant de diversifier leur activité, moderniser leurs procédés de fabrication et relocaliser la production sur des segments stratégiques, tout en contribuant à la transition écologique et solidaire. Mais France Relance dans les Vosges, ce sont aussi de nombreuses mesures ayant attiré aux jeunes et à leur insertion professionnelle, ainsi qu'un souci constant d'apporter notre aide aux entreprises et communes porteuses de projets valorisants pour elles et pour notre territoire.

Cette lettre d'information mensuelle a pour ambition de faire connaître les annonces et actualités les plus importantes liées au plan France Relance.

Yves Séguy, Préfet des Vosges

Le 22 mars dernier s'est tenu le **Comité Local de Cohésion Territoriale**. Ce fut l'occasion de faire un **point d'étape** sur le déploiement du plan "France Relance" dans les Vosges.

Le dossier de presse : <https://bit.ly/3vQa1mX>

Depuis le **lundi 19 avril**, la **Préfecture des Vosges** dispose d'un **compte Instagram (Prefet88)** sur lequel elle publie **régulièrement** des **informations** sur des **mesures liées au plan "1 jeune 1 solution"**.



Annonces nationales

1 - Le dispositif « **Numérisation des TPE** » qui devait prendre fin au 31 mars, est prolongé jusqu'au **30 juin 2021**. Cette aide de **500 euros** pour les TPE est également élargie à toutes les entreprises **de moins de 11 salariés**, tous secteurs confondus: <https://bit.ly/33b5a3m>

2 - Afin de faire connaître aux jeunes de moins de 30 ans toutes les aides auxquelles ils peuvent prétendre, le gouvernement a récemment mis en ligne un **questionnaire** sous forme de simulateur. Parmi ces aides, on retrouve celles liées logement, à la santé, à l'emploi, etc.

Cette initiative a pour but d'accompagner et de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle de tous les jeunes, sur tous les territoires.

Le simulateur : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides>

Actualités

Le plan "1 jeune 1 solution"

Vendredi 23 avril, **Yves SEGUY, Préfet des Vosges**, a eu l'occasion de rencontrer deux jeunes et leurs employeurs qui ont pu bénéficier des mesures du Plan 1 jeune 1 solution.

Cassandra, âgée de 22 ans, bénéficie d'un contrat de 12 mois signé avec la Mairie de Fraize pour un emploi au sein du « Centre d'Animation Jeunesse ». Elle a été accompagnée par la **Mission Locale** du Bassin de Saint-Dié et des Hautes Vosges dans son projet. Ce contrat s'inscrit dans le dispositif **Parcours Emploi Compétences Jeunes** (PEC Jeunes).

La mesure :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/article/aide-a-l-embauche-d-un-jeune-en-parcours-emploi-competences-jeunes-pec-jeunes>

Franck, âgé de 18 ans, est lui aussi accompagné par la même **Mission Locale**. Inscrit dans le dispositif **Garantie Jeunes**, il vient d'être recruté en apprentissage par « FLAT SUPERCAR » à Anould.

Plus d'informations sur le recrutement d'un jeune en apprentissage : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/article/dynamisez-votre-entreprise-grace-au-recrutement-d-un-jeune-salarie-en-apprentissage>



Le déploiement de France Relance dans les Vosges

Outils financiers

- Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL) part exceptionnelle 2020-2021 : 8,2 M€
- DSIL Rénovation thermique des bâtiments publics 2021 : 4,7 M€

Bilan de soutien aux investissements des entreprises

- au 4 mai 2021 : 22 entreprises lauréates dans les Vosges sont soutenues dans leurs projets d'investissements
- Baisse des impôts de production : 45 M€ qui concernent 3 800 entreprises

Tous les établissements et entreprises fermés par décision administrative et les entreprises justifiant d'une perte de 60% de leur chiffre d'affaires par rapport au mois précédent ou au même mois en 2019 bénéficient d'une prise en charge à 100 % de l'activité partielle, sans reste à charge pour l'employeur, tant que les mesures de restriction sanitaire seront mises en oeuvre.

A ce jour, le maintien de l'activité partielle est maintenu jusqu'au 30 juin 2021.

Activité partielle au 4 mai 2021

Autorisation

- 6 812 établissements
- 59 396 salariés
- 39 538 964 heures

Indemnisation

- 6 417 établissements
- 42 863 salariés
- 10 913 022 heures
- Montant : 101 447 952 €
- soit une indemnité moyenne de 9,3 €

Focus sur :



L'Insertion par l'Activité Économique jeunes (IAE Jeunes) : <https://bit.ly/2Rkqlrs>

Le plan " 1 jeune 1 solution " : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

Ce dispositif vise à accompagner et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes. Les aides sont destinées soit à ce public directement, soit à de potentiels employeurs.

- **Aide à l'embauche** de 4000 € pour un jeune de moins de 26 ans en CDD/CDI entre le 1er août 2020 et le 31 mai 2021.

- Prime exceptionnelle à l'**apprentissage** de 5000 € pour recruter un alternant de moins de 18 ans et 8 000 € pour un alternant de 18 à 29 ans pour un contrat signé entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021.

- Renforcement des Parcours Emploi Compétences (**PEC**) et Contrats Initiative Emploi (**CIE**).

- Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (**PACEA Jeunes**) : A destination des jeunes de 16 à 25 ans révolus, ce parcours d'insertion professionnelle sur mesure se fait en lien avec la Mission Locale sur la base d'un contrat d'engagement réciproque.

- Accompagnement Intensif Jeunes (**AIJ**) : Proposé par Pôle Emploi et d'une durée de six mois, ce suivi régulier et soutenu a pour finalité d'accompagner au mieux les jeunes dans la recherche d'un emploi durable.

La mesure réside dans l'accompagnement de **35 000 jeunes** de moins de 26 ans (ou 30 ans inclus si handicap) au sein des SIAE.

Ils peuvent s'inscrire sur la plateforme de l'inclusion : <https://inclusion.beta.gouv.fr/>

Les structures de l'IAE regroupent des associations intermédiaires, des entreprises d'insertion, des ateliers et chantiers d'insertion... Tout au long de leur parcours, les jeunes en insertion bénéficient d'un **encadrement** et acquièrent de nouvelles compétences en vue d'un **emploi durable**.

De manière non exhaustive, les secteurs d'activités concernés sont l'entretien des espaces verts, la manutention, la logistique, la restauration, l'artisanat, mais aussi les travaux agricoles ou du bâtiment, etc.

Où trouver des infos sur le plan de relance ?

1 - **Sur le site du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance :**

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

Sur ce site sont répertoriées l'**ensemble des mesures de soutien** autour de trois volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion

Que vous soyez un particulier, une entreprise, une collectivité ou bien une administration, retrouvez l'ensemble des mesures dont vous pouvez bénéficier dans le cadre du plan de relance !

2 - **Sur le site de la région Grand Est :**

<https://relance-grand-est.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

La Préfecture de région Grand Est, la Région Grand Est et Aides-territoires ont conçu un **guichet unique et gratuit** des aides à la relance pour rendre visibles et lisibles tous les dispositifs à destination des particuliers, des entreprises, des collectivités territoriales et des administrations.

Il recense les aides récurrentes, les appels à projets (AAP), les appels à manifestation d'intérêt (AMI), etc., qu'il s'agisse d'outils nationaux ou d'offres spécifiques au Grand Est.